

D I C R I M



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le mot du maire :

« *Prévenir pour mieux réagir* »

Il est de ma responsabilité d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population de Saint-Père-en-Retz au regard des risques connus.

Cependant, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour réduire les risques et intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations.

C'est pourquoi j'ai souhaité par ce document, renforcer votre information sur les risques majeurs susceptibles d'affecter notre commune et les réactions à avoir le cas échéant.

Je suis ainsi persuadé que nous saurons gérer un tel événement grâce à la collaboration de vous tous.

Le Maire,
GUILLOUX Joseph.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacance, sont regroupés en 3 grandes familles :

- Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts...
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, etc.
- les risques de transports de matières dangereuses : par route, voies ferrées et par canalisation.

Consignes générales

Numéros utiles

- Mairie 02 40 21 70 29
Pompiers 18 (112 à partir d'un portable)
Gendarmerie 17
SAMU 15
Météo France Loire-Atlantique 08 92 68 02 44

Quelques sources d'information

- www.loire-atlantique.pref.gouv.fr
- www.bgrm.fr
- www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr
- www.prim.net
- www.ecologie.gouv.fr
- www.sisfrance.fr
- www.ineris.fr
- www.meteofrance.com

L'alerte

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par

- la sirène (Place de la Mairie)
- des haut-parleurs mobiles
- le porte-à-porte des services de sécurité en particulier pour les personnes vulnérables
- les médias en particulier
- un affichage (panneau lumineux)

Le signal national d'alerte :

Constitué de trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence, le son est modulé (montant et descendant).



1mn 41s 1mn 41s 1mn 41s

La fin de l'alerte sera annoncée par un **son continu de 30 secondes**.

Suivez scrupuleusement les instructions données

Se tenir informé

Les cartes de vigilance

Météo France diffuse sur son site Internet une carte de vigilance actualisée au moins deux fois par jour. Elle signale si un danger météorologique menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.



Vent violent



Neige - verglas



Orages



Vagues - submersion



Pluies - inondation



Inondation



Grand froid



Canicule



Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la Situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risques météorologiques ou exposés aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

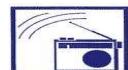


Pas de vigilance particulière.

Lorsque le département est placé en vigilance vagues-submersion, une bande littorale de couleur jaune, orange ou rouge est matérialisée sur toute la longueur de la côte du département. Le pictogramme de l'aléa vagues-submersion est superposé à la bande colorée en cas de vigilance orange ou rouge.

La radio

88.1



Lors d'un événement majeur, la radio France bleu Loire-Océan (88.1) diffuse des informations régulières sur les risques et relaie les consignes officielles.

Afin de pouvoir écouter ces consignes équiper vous dès à présent d'une radio à pile

Équipements utiles à détenir à domicile

Lorsque le risque se manifeste, il est souvent trop tard pour se procurer ces équipements. Alors, pour ne pas être pris au dépourvu, pensez à vous équiper dès maintenant :

- radio portable (avec des piles)
- lampe de poche
- papiers personnels, matériels de confinement (ruban adhésif large, serpillières, chiffons, cartons, etc.. permettront d'obstruer les ouvertures et aérations.

- eau potable (pack d'eau)
- Médicaments habituels et d'urgence
- couvertures
- vêtements de rechange.

Conduite à tenir en cas d'évacuation



- fermez portes, fenêtres, tous les systèmes avec prise d'air extérieure
- fermez la conduite d'entrée d'eau, le circuit électrique, les appareils électriques
- quittez le logement avec votre nécessaire de survie (papiers, eau, médicaments, vêtements de rechange, couvertures...)
- laissez les enfants à l'école, ils y seront pris en charge
- punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez
- rendez vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités
- faites vous inscrire en arrivant par les autorités et suivez Les indications.

Conduite à tenir en cas de confinement



- mettez-vous à l'abri
- indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la porte ou la fenêtre
- fermez les portes, les fenêtres et bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons humides, calfeutrez les ouvertures avec du ruban adhésif
- libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence
- laissez les enfants à l'école, ils y seront en sécurité
- écoutez la radio pour connaître les consignes.



Le risque tempête

Définition :

On parle de tempête, quand les vents dépassent 89 km/heure. Elle se forme sur l'océan Atlantique en automne et en hiver, pouvant progresser sur des fronts atteignant parfois une largeur de 2 000 km. La tornade, considérée comme un type particulier de tempête, se produit le plus souvent en période estivale. Elle a une durée de vie et une aire géographique plus limitée. Ce phénomène localisé à localement des effets dévastateurs, en raison de la violence des vents. Dans les 2 cas, elles s'accompagnent souvent de pluies importantes pouvant entraîner inondations, glissements de terrain ou coulées boueuses.

En mer il existe une classification des tempêtes en fonction de la vitesse moyenne calculée sur 10 minutes :

- force 10, de 89 à 102 km/h, tempête, les arbres sont renversés
- force 11, de 103 à 117 km/h, violente tempête, dommages étendus
- force 12, de 118 à 133 km/h, ouragan, très gros dommages.

Le risque sur la commune

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par le risque tempête. Les tempêtes peuvent modifier le niveau normal de la marée et provoquer des submersions marines.

Consignes à appliquer

Dès l'alerte et avant la crise

- Ecouter les messages météo diffusés par les médias, - Mettre à l'abri les objets susceptibles de s'envoler, - Limiter les déplacements, ne pas utiliser d'engins nautiques, - Fermer les portes et fenêtres, - Rentrer les animaux, - Arrêter les chantiers, prendre les mesures de sécurité.

Pendant la crise

- ne pas se déplacer, - ne pas aller chercher les enfants à l'école, - ne pas s'approcher du littoral ou aller en forêt - ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol, - se mettre à l'abri loin des vitres, - débrancher les appareils électriques, - écouter la radio et suivre les consignes.

Après l'alerte

- se tenir informé pour savoir si le risque est éloigné (bulletins météo) mais limiter les appels téléphoniques (risque de saturation des réseaux), - ne pas toucher aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol, - couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre.



Le risque sismique

Définition :

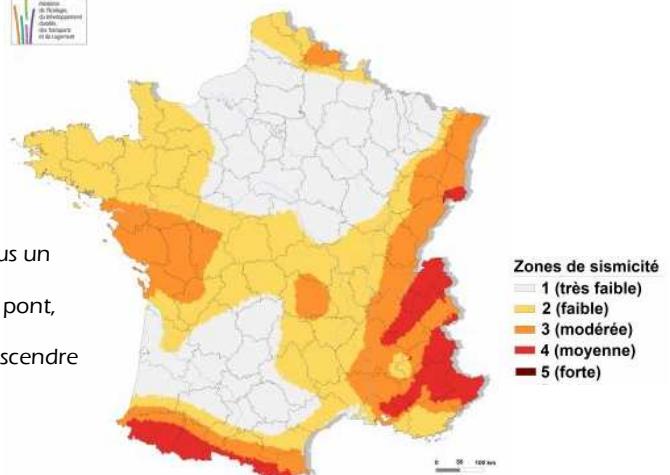
Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. A partir des tremblements de terres recensés et de l'activité sismique observée sur le territoire, la France est découpée en 5 zones d'exposition croissante au risque sismique.

Le risque sur la commune

La commune est classée en zone de niveau 3 (modéré).



Nouveau zonage sismique de la France



Consignes à appliquer

Consignes générales :

- s'informer sur les normes de construction des bâtiments
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité.

À la première secousse :

- ne pas sortir, se mettre à l'abri dans l'angle d'un mur ou sous un meuble solide; s'éloigner des fenêtres
- à l'extérieur s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, câbles...)
- en voiture, s'éloigner des constructions et câbles, ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- couper l'eau, le gaz et l'électricité.

Après les secousses :

- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments, ne pas prendre l'ascenseur
- prendre ses papiers personnels et ses médicaments
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne pas pénétrer dans une maison endommagée
- écouter la radio et suivre les consignes.



Le risque inondation superficielle

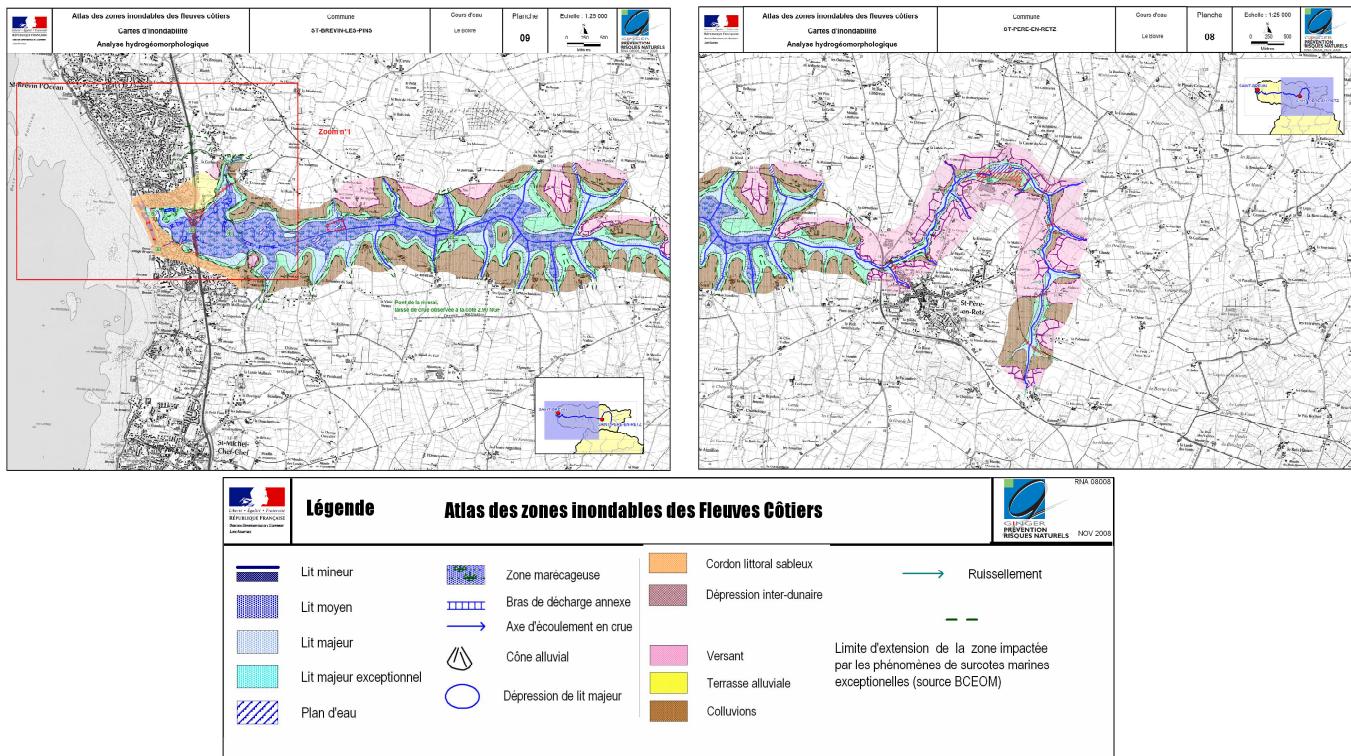
Définition :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide de terrains suite à d'importantes précipitations survenues dans le bassin versant ou sur le territoire de la commune. On peut distinguer 3 types d'inondations :

> par débordement du cours d'eau suite à l'augmentation de son débit provoqué par des pluies importantes et durables. Ces crues peuvent souvent être anticipées (de quelques heures à plusieurs jours)

> Par ruissellement en secteur urbain, quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols et la saturation des capacités du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

> Par rupture des levées, lorsque la montée des eaux fragilise le pied ou le corps de l'ouvrage. Cette situation met en danger les populations situées dans la vallée.



Cartes consultables en Mairie ou www.loire-atlantique.equipement-agriculture.gouv.fr

Le risque sur la commune :

Janvier- Février 2003 : *"Le Boivre. La route des marais est fermée, plusieurs maisons riveraines du Boivre sont menacées. Cette inondation est exclusivement due aux eaux de ruissellement provenant du bassin versant (communes de Saint-Père-en-Retz, Saint-Michel et Saint-Brévin). Cette montée des eaux empêche l'écoulement normal de la nappe phréatique située au sud-est de la commune vers le marais du Boivre, l'exutoire du Boivre, à son débit maximal, ne pouvant plus faire face à l'afflux d'eau."*

Consignes à appliquer

Dès l'alerte et avant la montée des eaux

- se tenir informé des risques, écouter la radio, - déplacer les véhicules vers les points hauts, - mettre les animaux à l'abri de la montée des eaux, - boucher les ouvertures basses, - mettre hors d'eau les produits toxiques, l'eau potable, la nourriture, les papiers officiels...

Pendant la crise

- écouter la radio et suivre les consignes des autorités, - couper l'électricité et le gaz, - fermer les portes et fenêtres, - se mettre à l'abri en montant à l'étage par exemple, - ne pas traverser une zone inondée, - ne pas aller chercher les enfants à l'école.

- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Après l'alerte

- ne rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche, - aérer, nettoyer les pièces et désinfecter.

